

L'arbitrage

Vendredi 11 septembre 2020
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

Animé par :

Jean DU PARC

Avocat Honoraire
Arbitre

Avec la participation de :

Benjamin ENGLISH
Avocat à Saint-Brieuc
Cabinet AVRIL&MARION

Horaires :

De 9h15 à 17h45
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Siège d'Eurojuris :
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS

Compétences / spécialités :

Toutes les compétences

Public visé :

Avocats, huissiers, juristes

Prise en charge de la formation :

Eurojuris est organisme de formation certifié DATADOCK. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE
45 Quai des Grands Augustins
75006 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
Fax : 01 46 33 98 23
formation@eurojuris.fr



Programme du séminaire

Objectifs : cette formation répondra à 8 questions sur l'arbitrage afin de mieux comprendre les enjeux de l'arbitrage et la procédure arbitrale.

1) LES ENJEUX DE L'ARBITRAGE :

- 1- Qu'est-ce que l'arbitrage ?
- 2- Pourquoi choisir l'arbitrage ?
- 3- Comment choisir l'arbitrage ?
- 4- Comment choisir le/les arbitres ?

2) LA PROCEDURE ARBITRALE :

- 5- Comment se déroule la procédure arbitrale ?
- 6- Comment rédiger une sentence ?
- 7- Comment contester une sentence ?
- 8- Comment exécuter une sentence ?

Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 www.fifpl.fr. N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre (348 TTC, soit 290€ H.T.)
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non - Membre (720 € TTC, soit 600 € H.T.)
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) (588 € TTC, soit 490 € H.T.)

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.

Demande de documentation

- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :
Cabinet - Société:

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.